

Faire face aux changements climatiques

Plan d'adaptation aux changements climatiques



POURQUOI ADOPTER UN PLAN D'ADAPTATION? ¹

Les activités humaines provoquent l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), ce qui a pour effet de réchauffer de plus en plus l'atmosphère de la Terre. Les changements climatiques entraînent certains déséquilibres responsables de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements météorologiques extrêmes et d'anomalies climatiques à l'échelle de la planète : sécheresses intenses, pluies diluviennes, etc.

Plusieurs événements sont survenus dans la région : débordement de la rivière Saguenay en octobre 2001 à cause de la grande marée et de grands vents; inondation à Normandin après 107 mm de pluie qui sont tombés dans la soirée du 5 septembre 2018; effondrement de la route Ulysse en 2022 à Alma à la suite de fortes précipitations; etc.

Afin d'atténuer ces changements, il est primordial de continuer de poser des actions pour réduire sensiblement les émissions de GES. De plus, **il faut préparer dès maintenant les milieux de vie à faire face aux conséquences d'un réchauffement climatique planétaire.**

Une municipalité ou ville aura à réagir à quelques enjeux prioritaires associés aux changements climatiques, mais ces enjeux toucheront notamment les services à la population, l'organisation et la mise en valeur du territoire et l'administration générale.

L'adoption d'un plan d'adaptation aidera à cerner ces enjeux, à classer les risques par ordre de priorité et à élaborer une stratégie pour y faire face. Il faut rappeler que chaque administration municipale joue un rôle primordial pour coordonner la gestion de l'adaptation aux changements climatiques sur son territoire.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, L'Anse-Saint-Jean est la première municipalité à avoir adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques. **L'adoption de plusieurs actions d'adaptation peut représenter des économies importantes aux municipalités lors de phénomènes météorologiques.**



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ADAPTATION

Ouranos a développé en 2010 le document *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois*, qui présente quelques préalables pour assurer le succès et cinq étapes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation aux changements climatiques.

Parmi ces préalables, il faut:

- obtenir un mandat clair du conseil municipal (ou comité exécutif) de la municipalité ou ville;
- former une équipe multidisciplinaire et nommer un coordonnateur avec une vision globale;
- faire de la sensibilisation;
- définir des livrables et les personnes responsables;
- établir un échéancier provisoire.²

¹ Source : RNCREQ (2014), *Faire face aux changements climatiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 4 p.

² Source : OURANOS (2010), *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois*, 48 p.

Voici les étapes proposées :

Étape 1: Évaluer les impacts du climat actuel sur la municipalité/ville ou la région <i>Au terme de cette étape, il sera possible de connaître les systèmes et activités qui ont déjà été affectés par des conditions climatiques particulières, et ce, dans les différents champs de responsabilité municipale.</i>
Étape 2: Prévoir les changements climatiques, anticiper leurs impacts potentiels et analyser les vulnérabilités <i>À la fin de cette étape, il sera possible de connaître les changements climatiques appréhendés et leurs impacts probables pour la municipalité/ville. On devrait pouvoir déterminer les vulnérabilités liées à ces changements, en tenant compte du degré de sensibilité ainsi que de la capacité d'adaptation de la municipalité.</i>
Étape 3: Appréciation des risques <i>À la fin de cette étape, il sera possible de dégager les risques puis de les classer et de les prioriser.</i>
Étape 4: Trouver et hiérarchiser des options pour la gestion des risques <i>À la fin de cette étape, il sera possible de fixer et de prioriser les objectifs d'adaptation qui serviront à dégager les options possibles pour gérer les risques priorités à l'étape précédente.</i>
Étape 5: Produire et mettre en œuvre un plan d'adaptation <i>Au terme de cette dernière étape, il sera possible de rédiger et de diffuser le plan d'adaptation aux instances concernées.</i>

Nous vous invitons à consulter le document *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, Guide destiné au milieu municipal québécois* publié par Ouranos :

www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/Plan-adaptation.pdf

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Dans les dernières années, il existait deux programmes d'aide financière pour aider les municipalités dans l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques :

- Programme Municipalités pour l'innovation climatique (2017-2022) de la Fédération canadienne des municipalités.
- Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

LES MUNICIPALITÉ ET MRC EN ACTION

- Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- MRC de Thérèse-De Blainville
- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Ville de Terrebonne
- Municipalité de L'Islet
- Ville de Brossard
- Ville de Candiac
- Ville de Lévis
- Ville de Saint-Jérôme
- Ville de Victoriaville
- Ville de Magog

Pour plus d'information : 418-662-9347 / creddsaglac.com

